

(N° 70.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 26 AVRIL 1912.

---

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée  
d'examiner le Projet de Loi augmentant le nombre  
des échevins de la ville de Liège.

*(Voir les nos 107 et 201, session de 1911-1912, de la Chambre  
des Représentants.)*

---

Présents : MM. NAVEAU, Vice-Président-Rapporteur ; CH. COOLS, COUL-  
LIER, DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, le Baron D'HUART, GEORGES  
VERCRUYSSÉ.

MESSIEURS,

Le Conseil communal de la ville de Liège, revenant sur sa délibération  
de 1887, a sollicité, dans sa séance du 24 juillet dernier, la création d'une  
cinquième place d'échevin.

Cette requête est en tous points justifiée vu l'importance croissante des  
intérêts communaux.

Le Projet de Loi faisant droit à cette demande a été voté à l'unanimité  
des 102 membres présents de la Chambre des Représentants.

Votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer égale-  
ment de le voter.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
LÉON NAVEAU.